

Démarche : Demande de relevé d'information intégral du permis de conduire

Organisme : Service des Droits à Conduire

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Cette démarche n'est accessible que pour les personnes résidant dans le département de l'Essonne.

L'article R225-6 du code de la route prévoit la possibilité de consulter le solde des points du permis de conduire directement sur Internet.

Cette démarche permet de solliciter les codes d'accès avant une première connexion.

ATTENTION : Le relevé d'information intégral ne peut être délivré qu'au demandeur lui-même

Relevé d'information intégral (RII)

Le Relevé d'Information Intégral ne peut être demandé que par l'intéressé pour lui-même

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse de domicile

Demande de relevé d'information intégral du permis de conduire

Email

Numéro du permis de conduire

Numéro de permis à 12 chiffres situé :

- Au dessus de la signature de l'autorité pour les anciens permis
- Au verso en haut à gauche pour les nouveaux permis

Commentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Copie recto du permis de conduire

Documents acceptés uniquement au format PDF et JPEG

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Copie verso du permis de conduire

Documents acceptés uniquement au format PDF et JPEG

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Copie recto d'une pièce d'identité

La pièce d'identité doit être en cours de validité

Documents acceptés uniquement au format PDF et JPEG

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Copie verso d'une pièce d'identité

La pièce d'identité doit être en cours de validité

Documents acceptés uniquement au format PDF et JPEG

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Justificatif de domicile

Ce justificatif de domicile doit être daté de moins de 3 mois.

Documents acceptés uniquement au format PDF et JPEG

Rappel de la loi

Il reconnaît avoir pris connaissance des dispositions du code pénal suivantes :

Article 441-6 : le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...), par quelque moyen que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende.

Article 441-7(...), est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende, le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
(...)

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Déclaration sur l'honneur

Le demandeur atteste sur l'honneur :

- résider dans le département de l'Essonne
- que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts

Demande de relevé d'information intégral du permis de conduire

- avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des conditions mentionnées ci-dessus

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non